

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG Mirova Obligations Vertes

FCP soumis au droit français

SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)

FR0050000456

<https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Appelez le 01 58 98 89 11 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SG 29 HAUSSMANN en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SG 29 HAUSSMANN est agréée en France sous le n° GP-06000029 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/05/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs :

L'objectif de gestion du FCP est de générer une performance régulière en investissant sur le marché des obligations vertes, sur la durée de placement recommandée de 3 ans à travers la mise en œuvre d'une gestion active de portefeuille visant à concilier une recherche de performance financière et un impact environnemental et/ou social positif. Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères extra-financiers intégrant de manière systématique la prise en compte les aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

L'indicateur de référence, à des fins de comparaison de performances uniquement, est le « Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Hedged EUR » (l'« Indicateur de Référence »). C'est un indice multidevise représentatif des obligations vertes « Investment Grade », selon l'évaluation indépendante de MSCI et ses critères applicables aux Obligations Vertes. L'indice est libellé en euro et couvert contre le risque de change.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à investir principalement dans des titres de créances notés « Investment Grade » (ou jugées comme tels par le Délégué de la Gestion Financière) et donnant la priorité à la transition énergétique et environnementale, au moins 75% de l'actif net étant investi en obligations vertes. Les obligations vertes (ou « green bonds ») sont des obligations dont le but est de financer des projets à impact positif sur l'environnement.

Le FCP investit sur des titres émis par des sociétés, des entités supranationales, des banques de développement, des agences d'Etat, des régions et des États.

Par ailleurs, le fonds investit sur des obligations de toutes maturités, durations et zones géographiques confondues, y compris les pays émergents.

Le fonds est exposé à des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Cependant, les devises autres que l'euro sont couvertes au moyen de produits dérivés de change.

Le FCP fait l'objet d'une gestion active. Le Délégué de la Gestion Financière vise à construire un portefeuille diversifié de titres de créance basé sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sur une analyse fondamentale de la qualité et de l'évaluation du crédit des émetteurs.

La stratégie d'investissement est articulée autour des étapes suivantes :

- 1) Définition de l'univers d'investissement,
- 2) Approche d'investissement durable et intégration du thème obligations vertes,
- 3) Analyse financière,
- 4) Analyse de la valorisation,
- 5) Construction de portefeuille.

Le fonds investit principalement sur des obligations vertes, qui représentent au moins 75% de son portefeuille ainsi que sur d'autres obligations en favorisant les émetteurs actifs sur des thématiques liées à la transition environnementale.

Le FCP met en œuvre une approche d'investissement durable sur l'ensemble du portefeuille, qui combine principalement des approches d'exclusions sectorielles, « Best-In-Universe », sur les obligations vertes et d'engagement définies au sein du prospectus.

L'analyse ESG s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur.

A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, l'analyse portera sur les impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage. Sur le pilier Social, l'analyse portera sur les pratiques en matière de santé et sécurité des employés ou les droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le pilier Gouvernance, l'analyse portera sur des critères comme la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires.

Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse d'investissement durable concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par le Délégué de la gestion financière dans son approche « best-in-universe ».

De plus, l'approche responsable thématique « Obligations Vertes » retenue pourra induire des biais sectoriels au marché global des obligations.

Le FCP ne dispose pas du Label ISR de l'Etat Français.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres de créances internationaux, émis par des sociétés, des entités supranationales, des banques de développement, des agences d'Etat, des régions et des États.

Les émetteurs de ces titres seront domiciliés dans le monde entier, mais dans la limite de 20% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

L'univers d'investissement est centré sur les obligations vertes (ou « green bonds »), telles que définies par le Délégué de la Gestion Financière, qui représentent au moins 75% de l'actif net du fonds.

Le FCP pourra détenir dans une limite de 20% maximum de l'actif net du fonds des titres dits spéculatifs (« High Yield »), de notation inférieure ou égale à BB+, selon l'échelle Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par le Délégué de la Gestion Financière.

Par ailleurs, le FCP pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net dans des obligations de qualité qui ne disposent pas (ou dont l'émetteur ne dispose pas) de notation de Standard and Poor's, ou d'autres agences de notation.

Enfin, le FCP pourra également investir à titre accessoire dans des instruments du marché monétaire, par l'intermédiaire de Titres de Créances Négociables et assimilés.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français ou européens.

En vue d'exposer ou de couvrir le FCP, dans la limite d'une fois l'actif, le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés de gré à gré, organisés et réglementés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

L'investissement en Obligations Convertibles Contingentes (Coco's) ne dépassera pas 5% maximum de l'actif net du FCP.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 11h30 le jour de la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris.

La Part C capitalise son revenu net et ses plus-values nettes réalisées.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tout souscripteur. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Dépositaire : Société Générale

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ainsi que sur le site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

La valeur d'actif nette du Fonds est disponible sur : <https://www.amf-france.org> ainsi que sur le site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de SG 29 Haussmann à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Risque de crédit : Risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 630 €	7 690 €
	Rendement annuel moyen	-23.70%	-8.40%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 730 €	7 470 €
	Rendement annuel moyen	-22.70%	-9.30%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 880 €	10 040 €
	Rendement annuel moyen	-1.20%	0.10%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 730 €	10 950 €
	Rendement annuel moyen	7.30%	3.10%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre octobre 2020 et octobre 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre septembre 2015 et septembre 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre janvier 2018 et janvier 2021.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans
Coûts totaux	332 €	610 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.34%	2.03% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.13% avant déduction des coûts et de 0.10% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	200 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	108 €
Coûts de transaction	0.24% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 3 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

La société de gestion peut mettre en œuvre un mécanisme de plafonnement des rachats appelé « gates » afin d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un niveau fixe et déterminé par la société de gestion. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne sera déclenché qu'en cas de survenance concomitante d'une situation de forte dégradation de la liquidité des marchés, ainsi que de rachats importants au passif du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier ou par e-mail : SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/contact/>

Autres informations pertinentes

Le FCP a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les documents légaux (prospectus, dernier rapport annuel et document semestriel) sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris ou sur le site : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.